

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 FÉVRIER 2020

Convocation le 29 janvier 2020

L'an deux mille vingt, le quatre février à dix-huit heures s'est réuni le Conseil Municipal sous La présidence de Jérôme Bonafous, Maire des Arques.

Étaient présents : Jérôme Bonafous, Frédérique Boret, Roger Bourhoven, Élisabeth Bousquet, Sylvia Goulding, Daniel Hobmaier, Fabrice Redoules

Étaient absents : Dominique Colombo qui donne procuration à Fabrice Redoules, Sylvia Jouanneau qui donne procuration à Élisabeth Bousquet ; Fabrice De Nardi et Rémy Soulignac

Secrétaire de séance : Frédérique Boret.

ACCEPTATION D'UN DON

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que Madame Gisèle MOLIERES a décidé de faire don à la commune d'une somme de 5 929€ (cinq mille neuf cent vingt-neuf euros) pour la restauration du four à pain au lieu-dit « Le Truc ». Il rappelle que les travaux viennent de s'achever et qu'il restait à la charge de la commune la somme de 11 857,60€.

Conformément à l'article L 2242-1 du code général des collectivités territoriales le Conseil municipal doit se prononcer sur l'acceptation de ce don.

Le Conseil municipal, et après en avoir délibéré, décide,

- de **PROCÉDER** à l'acceptation du don de 5 929€ (cinq mille neuf cent vingt-neuf euros) émanant de Madame Gisèle MOLIERES.
- d'**AUTORISER** Monsieur le maire à signer tout document à intervenir.
- d'**INSCRIRE** la recette au budget communal 2020 à l'article 10251.

Le conseil municipal vote et approuve :

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Les Arques, le 04/02/2020

Le Maire,
Jérôme Bonafous

Fait et délibéré
en séance publique, le jour, mois et an que dessus
Cet acte a été publié le 05/02/2020
Le Maire,
Jérôme Bonafous

